

15 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La nouvelle structure tarifaire pour financer les prestations de réadaptation hospitalière est prête

La loi sur l'assurance-maladie stipule que les traitements hospitaliers doivent être facturés selon des forfaits par cas. Les partenaires tarifaires et les cantons ont chargé SwissDRG SA d'élaborer, en plus des structures tarifaires SwissDRG et TARPSY, une structure tarifaire pour la réadaptation hospitalière. Après de nombreuses années, SwissDRG SA a réalisé une percée ! Le modèle tarifaire entièrement nouvellement conçu pour la réadaptation a été approuvé par le conseil d'administration de SwissDRG SA le 12 mars 2021. Les partenaires de SwissDRG SA recommandent l'introduction au niveau national au 1er janvier 2022 de la version 1.0 de ST Reha, qui prévoit une rémunération au moyen de forfaits journaliers différenciés.

Après plusieurs années de travail de développement, SwissDRG SA a élaboré avec ST Reha, une toute nouvelle structure tarifaire pour la réadaptation hospitalière, reconnue par toutes les organisations partenaires. La structure tarifaire ST Reha 1.0 répartit les cas en groupes de coûts de réadaptation (RCG) sur la base des prestations fournies, du diagnostic principal, des diagnostics secondaires (par exemple pour les limitations fonctionnelles) et de l'âge. Ceux-ci sont rémunérés avec des forfaits journaliers de différents montants. La nouvelle structure tarifaire présente donc une référence à la prestation fournie comme l'exige la loi.

La structure tarifaire ST Reha est en mesure de représenter tous les cas de réadaptation hospitalière. Les partenaires tarifaires ont convenu que la rémunération des cas de paraplégie et de réadaptation précoce est possible avec la structure tarifaire SwissDRG ou avec des tarifs alternatifs pendant la durée de validité de la version d'introduction de ST Reha. Les partenaires de SwissDRG SA recommandent l'introduction nationale de la présente version 1.0 de ST Reha au 1er janvier 2022 et soumettront une demande d'approbation correspondante au Conseil fédéral.

La nouvelle structure tarifaire pour la réadaptation hospitalière doit contribuer à un financement plus juste, donc à une organisation plus efficace de la santé en Suisse.

Informations supplémentaires auprès de :

SwissDRG SA

Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg
Président du conseil d'administration
CDS; Chef de la Direction de la santé et de la
prévoyance sociale du canton de Berne
Tél. 031 633 79 20

PD Dr. Simon Hölzer
CEO
Länggassstrasse 31,
3012 Bern
Tél. 076 403 55 36
E-mail: simon.hoelzer@swissdrg.org